

La France recycle, ses efforts sont sous-estimés.

Après la publication des statistiques européennes sur les déchets en Europe du 26 mars dernier, la FNADE, organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement, rappelle comme elle l'avait déjà fait l'an dernier, l'urgence d'une refonte du système de reporting déchets des Etats européens.

Paris, 4 mai 2015

Alors que la France confirme ses objectifs ambitieux de prévention et de recyclage des déchets, les statistiques européennes sur les déchets municipaux récemment publiées par Eurostat viennent ranimer des controverses sur les performances du tri et du recyclage en France.

La fédération professionnelle souligne, à nouveau, que le manque d'harmonisation des chiffres et méthodes de reporting émanant des différents pays européens conduit à une vision erronée des performances françaises. Ces statistiques étant des outils d'aide à la décision pour le législateur, le risque est de voir affecter les débats menés actuellement autour du projet de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, en sous-estimant largement l'effort de recyclage français. Il faut savoir en effet que suivant la méthode européenne de calcul utilisée par les Etats, les résultats de recyclage peuvent varier. Pour la France, sur les seuls déchets ménagers, valorisation organique incluse, la performance varie de 37% à 58% selon la méthode utilisée face à un objectif européen de 50% en 2020.

Pour la FNADE, la publication de ces chiffres, qui peuvent induire en erreur, devrait donc être suspendue jusqu'à la refonte de la méthodologie du reporting des Etats européens. En outre, la performance du recyclage devrait être mesurée sur l'ensemble des déchets produits par les ménages et les entreprises.

La France se situe parmi les leaders européens producteurs de matières issues du recyclage.

Comme le montrent les derniers travaux du Conseil National des Déchets, la France a recyclé en 2010 54% des déchets produits par les ménages et les entreprises (après les efforts de prévention). A l'horizon 2025, elle a pour ambition de progresser de 10 %, d'en recycler ainsi les 2/3.

La FNADE soutient les mesures visant à stimuler l'effort de recyclage, portées par le projet de loi de transition énergétique pour une croissance verte. Elle salue les objectifs favorisant l'économie circulaire intégrant aussi la partie non recyclable des déchets issus du tri au profit de la production d'énergie de proximité. Afin d'assurer le développement du recyclage des déchets ménagers, la fédération rappelle sa proposition de mettre en place de véritables contrats de performance entre les éco-organismes, les collectivités territoriales et les professionnels du recyclage et de la gestion des déchets. Ce sera un des leviers de progrès pour consolider l'économie circulaire au sein des territoires.

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement. Elle regroupe les prestataires de services, les constructeurs, les bureaux d'étude et les fabricants de matériels qui exercent dans le domaine de la gestion des déchets. Elle représente au travers de ses 8 syndicats : 220 entreprises privées ; 54 256 salariés en France; plus de 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires ; 993 sites d'exploitation. Elle est membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD).

Contact presse : Marie-Claire Pepiot
mc.pepiot@fnade.com Tel : 01-53-04-32-90
FNADE - 33 rue de Naples - 75008 PARIS